

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

FERNAND FAURE

Les cadres de la statistique du coût de la guerre

Journal de la société statistique de Paris, tome 61 (1920), p. 173-176

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1920__61__173_0

© Société de statistique de Paris, 1920, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

II

LES CADRES DE LA STATISTIQUE DU COUT DE LA GUERRE

Le calcul du coût de la guerre de 1914-1918 sera, sans contredit, une des opérations statistiques les plus vastes et les plus difficiles que puissent et que doivent entreprendre les Pouvoirs publics dans les différents pays belligérants.

C'est aussi une opération de longue haleine qui ne saurait être entreprise et menée à bien sans être soigneusement préparée. Il semble que le premier acte de sa préparation doive être le choix d'une méthode. C'est ce choix que je voudrais essayer de faire en recherchant dans quels cadres devront être présentés et classés les multiples facteurs du coût de la guerre.

En proposant un pareil sujet, je n'ai pas la prétention de le traiter seul. La tâche serait sans doute au-dessus de mes forces. Ce n'est pas par le travail individuel d'un de ses membres, c'est par le travail collectif de la Société de Statistique de Paris que ce sujet doit être traité. L'œuvre ainsi accomplie aura seule assez d'autorité pour s'imposer à l'attention des services publics, qui seront chargés un jour de dresser la statistique du coût de la dernière guerre.

Le calcul du coût de la guerre n'est pas une chose nouvelle. Il n'est pas une guerre dans le passé, dont certains publicistes n'aient bien la prétention de nous donner le coût. Mais ce qui serait nouveau et ce que tous les statisticiens dignes de ce nom doivent souhaiter, c'est la substitution d'un calcul méthodique aux évaluations fantaisistes dont on a usé jusqu'ici.

La statistique du coût de la guerre est le dénombrement et l'évaluation méthodique de tous les éléments constitutifs du coût de la guerre. Quand le

dénombrement porte sur des sommes dépensées, il suffit à donner directement le coût de la guerre. Quand il porte sur des richesses détruites, il doit être complété par une évaluation.

La condition première essentielle de ce dénombrement, c'est la définition de son objet, sa délimitation dans le temps et dans l'espace avec l'énumération et la classification des éléments qui le constituent.

Cette première condition remplie, il y en a une seconde. Il faut choisir entre les différents procédés de dénombrement et d'évaluation des multiples éléments de l'objet défini.

Il semble impossible d'aborder le calcul du coût d'une guerre quelconque sans l'avoir tout d'abord défini. C'est pourtant ce qu'ont fait des maîtres éminents tels que GOSCHEN et A. DE FOVILLE pour la guerre de Sécession aux États-Unis (1860-1865) et pour la guerre franco-allemande (1870-1871). Il est permis d'en être surpris. Mais il serait dangereux de suivre leur exemple dans le calcul du coût de la guerre de 1914-1918, la difficulté de ce calcul se trouvant singulièrement accrue par la variété et l'énormité des éléments auxquels il devra s'appliquer.

Je veux me borner, dans la séance d'aujourd'hui, à soumettre à la réflexion de mes collègues, et à livrer aux discussions qu'elle ne pourra manquer de provoquer, une définition du coût de la guerre.

La voici : « Le coût de la guerre est la somme de toutes les dépenses et de toutes les consommations, destructions et pertes de richesses existantes, qui sont, pour un pays, la conséquence directe d'une guerre donnée et que l'on peut évaluer en argent. »

Cette définition appelle quelques explications indispensables.

On peut donner du coût de la guerre une définition unique. Il y a pourtant deux coûts pour une seule guerre, deux coûts très différents qu'il importe de calculer séparément. Il y a le coût de la guerre au regard de l'État et le coût de la guerre au regard de la nation. Cette distinction capitale passe généralement inaperçue. Notre confrère M. Eugène D'EICHTHAL est un des rares écrivains à qui elle n'ait point échappé. L'immense majorité des publicistes qui se sont occupés du calcul du coût de la guerre ont exclusivement en vue le coût au regard de l'État.

Quelques exemples suffiront à faire la lumière sur ce point.

Les cessions territoriales qu'une guerre peut imposer au pays vaincu rentrent incontestablement dans le coût de la guerre. La perte qu'elles constituent est habituellement comptée dans le coût de la guerre au regard de l'État. C'est ainsi que dans tous les calculs qui ont été faits du coût de la guerre de 1870-1871 pour la France, on a fait entrer la valeur en capital du territoire de l'Alsace et de la Lorraine et que la perte de cette valeur a été considérée comme un élément du coût de la guerre au regard de l'État (Voir *Recueil des Traités, Conventions, etc.* relatifs à la paix avec l'Allemagne publié par le ministère des Affaires étrangères, tome V, p. 308-318).

C'est là, suivant moi, une erreur manifeste. Les territoires cédés n'appartenant pas à l'État, leur cession ne peut pas entraîner une aliénation pour l'État. Ils constituent au contraire une partie du domaine de la nation. C'est donc dans le coût de la guerre au regard de celle-ci qu'ils doivent figurer :

De même, voici des biens appartenant à des particuliers qui sont détruits par la guerre. Comme cela eut lieu en 1871, l'État ne prend pas à sa charge la réparation de ces dommages. De ce chef, dès lors, il ne saurait être question de coût de la guerre pour l'État. Mais n'est-il pas évident qu'on est en présence d'un élément du coût de la guerre pour la nation ?

Enfin, veut-on considérer tous les sacrifices volontaires faits par des particuliers pour aider l'État à soutenir la guerre et qui diminuent d'autant les sacrifices de l'État ? Veut-on songer aux centaines de millions jetés dans les œuvres de guerre ou envoyés à l'étranger sous la forme de dons en nature aux prisonniers de guerre ? Là encore nous sommes en présence d'éléments certains du coût de la guerre, mais d'éléments qui, visiblement, ne sont pas à la charge de l'État et qui, par conséquent, sont à la charge de la nation.

Inversement, il est facile de trouver des dépenses de l'État qui sont pour lui des éléments du coût de la guerre et qui n'ont pas ce caractère au regard de la nation.

Un exemple nous en est donné par les dépenses faites par l'État pour venir au secours des familles des mobilisés. Les dépenses faites pour l'entretien et la nourriture des armées nous en fournit un autre. La charge de ces dépenses pèse tout entière sur l'État ; elle n'existe pas au regard de la nation, du moins dans toute la mesure où les familles des mobilisés et où les mobilisés eux-mêmes auraient consommé en temps de paix. Pour la nation, des dépenses de cette espèce entraînent des déplacements de richesses plutôt que des consommations supplémentaires.

Dans le texte de la définition que j'ai proposée, j'appelle l'attention sur trois points d'importance très grande à mes yeux :

1^o Pour qu'il y ait coût de la guerre, il faut que les consommations ou destructions portent sur des richesses *existantes*. Cela exclut les richesses futures et simplement possibles. Le manque à gagner est un effet négatif de la guerre. Il ne doit pas être compté dans le coût de la guerre parce qu'il est pratiquement illimité et indéterminable.

2^o Les éléments du coût de la guerre doivent être des effets *directs* de la guerre, c'est-à-dire des effets se produisant sans intermédiaire et en droite ligne. Les effets indirects doivent être exclus même quand ils sont aussi certains que les effets directs.

Les erreurs commises à ce sujet dans les calculs du coût de quelques guerres anciennes se ne comptent pas.

Ainsi, dans le calcul du coût de la guerre franco-allemande de 1870-1871, on a compté les destructions et les dépenses causées par la révolution de la Commune dans Paris, de mars à juin 1871. Cela ne paraît pas, en vérité, sérieusement soutenable. Osera-t-on dire que toutes les destructions dont le régime bolcheviste a couvert la Russie depuis 1917 seront, pour la Russie, un élément du coût de la guerre déclarée le 2 août 1914 ?

Les effets indirects d'une guerre sont, comme ses effets futurs et négatifs, essentiellement indéterminés et incalculables. On peut le regretter, mais il faut savoir s'incliner et les exclure du calcul du coût de la guerre si on veut donner à ce calcul des bases assez solides pour le rendre acceptable.

3^o Les richesses détruites par la guerre doivent pouvoir être évaluées en

argent pour que leur valeur soit comptée dans le coût de la guerre. L'impossibilité d'une évaluation en argent équivaut à une impossibilité de la statistique du coût de la guerre. Le coût d'une guerre ne peut, en effet, s'exprimer que par une somme d'argent.

De là il faut conclure que la destruction des hommes, du capital humain, comme celle des monuments artistiques et historiques, ne peut figurer dans le coût de la guerre.

Elle ne le peut pas parce que ni les hommes ni les monuments artistiques et historiques n'ont une valeur en argent. Est-ce à dire que ce genre de destruction ne puisse justifier une demande en réparation contre l'auteur responsable de la guerre? Je ne l'entends pas ainsi; je crois seulement qu'il faut distinguer entre l'œuvre statistique destinée à établir méthodiquement, scientifiquement autant que possible, le coût d'une guerre et l'œuvre de réparation qui doit être poursuivie contre l'auteur responsable de la guerre.

Je m'excuse d'avoir effleuré des questions qui mériteraient de longs développements. J'espère avoir l'occasion de les reprendre dans la séance prochaine où sera poursuivie la recherche des méthodes statistiques applicables au coût de la guerre de 1914-1918.

Fernand FAURE.
